

FYFANON TECHNICAL

Version 1.0 Date de révision: 08/16/2022 Numéro de la FDS: 50000326 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/27/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION**Identificateur de produit**

Nom du produit FYFANON TECHNICAL

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000326

Nature chimique Substance

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée À utiliser comme ingrédient actif dans les insecticides seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**Fabricant**

FMC of Canada Ltd
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Éléments étiquette SGH

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H320 Provoque une irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

FYFANON TECHNICAL

Version 1.0 Date de révision: 08/16/2022 Numéro de la FDS: 50000326 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 02/27/2017

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nature chimique : Substance

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
malathion	malathion	121-75-5	>= 80 - <= 100 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Le malathion est un inhibiteur de la cholinestérase affectant les systèmes nerveux central et périphérique produisant une dépression respiratoire. En cas de signe d'inhibition de la cholinestérase, appelez immédiatement un médecin (médecin), une clinique ou un hôpital. Expliquez que la victime a été exposée à un insecticide organophosphoré. Décrivez son état et le degré d'exposition. Retirer immédiatement la personne exposée de la zone où le produit est présent. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Retirez les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/16/2022	50000326	Date de la première parution: 02/27/2017

- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation des yeux.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Oxydes de phosphore
oxydes de soufre
Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Éviter la formation d'aérosols.
Assurer une ventilation adéquate.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient
-

FYFANON TECHNICAL

Version 1.0 Date de révision: 08/16/2022 Numéro de la FDS: 50000326 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 02/27/2017

d'origine en vue d'une réutilisation.
 Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
 Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
 Éviter la formation de particules inhalables.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
malathion	121-75-5	TWA	1 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Vapeurs et	1 mg/m ³	CA BC OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



FYFANON TECHNICAL

Version 1.0 Date de révision: 08/16/2022 Numéro de la FDS: 50000326 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/27/2017

		aérosols inhalables)		
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable et vapeur)	1 mg/m3	ACGIH

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Porter un équipement de protection adéquat.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : suspension
- liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



FYFANON TECHNICAL

Version 1.0 Date de révision: 08/16/2022 Numéro de la FDS: 50000326 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/27/2017

Couleur : orange
jaune pâle

Odeur : aromatique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : env. 3.7

Point/intervalle de fusion : < -20 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 156 °C
(0.7 mmHg)
Décomposition: oui

Point d'éclair : 163 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

Auto-allumage : 278 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 0.6 - 7 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 0.00045 Pa (25 °C)
0.019 Pa (45 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1.23 g/cm³ (20 °C)

Masse volumique apparente : 10.26 lb/gal

Solubilité
Solubilité dans l'eau : émulsionnable

Solubilité dans d'autres solvants : > 250 g/l Solvant: acétate d'éthyle

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/16/2022	50000326	Date de la première parution: 02/27/2017

57 - 67 g/lSolvant: Heptane

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 560

log Pow: 2.75

Température d'auto-inflammation : 278 °C

Température de décomposition : 174 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Tension superficielle : 53.9 mN/m, Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.5

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
L'échauffement du mélange dégagera des vapeurs inflammables, toxiques ou nocives et irritantes.
Températures supérieures à la température de stockage recommandée.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
Le produit peut corroder les métaux (mais ne répond pas aux critères de classification).
Incompatibilité possible avec des matières qui sont sensibles aux alcalis.

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

FYFANON TECHNICAL

Version 1.0 Date de révision: 08/16/2022 Numéro de la FDS: 50000326 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/27/2017

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): env. 5,500 mg/kg

DL50 (Rat): 1,857 mg/kg

Méthode: FIFRA 81.01

Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

CL50 (Rat): > 5.02 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: EPA OPP 81 - 3

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 2,000 mg/kg

DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Méthode: EPA OPP 81-2

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : Provoque une légère irritation cutanée.

Résultat : Irritation légère de la peau

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Méthode : FIFRA 81.05

Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une irritation des yeux.

Produit:

Résultat : Irritation légère des yeux

Évaluation : Irritation légère des yeux

FYFANON TECHNICAL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/16/2022	50000326	Date de la première parution: 02/27/2017

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère ou aucune irritation des yeux
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Méthode	:	FIFRA 81.04
Remarques	:	Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation	:	Pas un sensibilisateur cutané.
Résultat	:	Pas un sensibilisateur cutané.
Type d'essai	:	Magnussen-Kligman test
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

malathion:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de Ames Résultat: négatif
		Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi- fère, in vitro Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de matières simi- laires
		Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières simi- laires
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: test d'aberration chromosomique Espèce: Rat Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières simi- laires

FYFANON TECHNICAL

Version 1.0 Date de révision: 08/16/2022 Numéro de la FDS: 50000326 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/27/2017

Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée
Espèce: Rat
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Non classifié à cause de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour permettre une classification. L'information donnée provient d'oeuvres de références et de la littérature.
Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**malathion:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 132 - 152 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Réduction du gain de poids corporel des descendants.

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 mg/kg p.c./jour
Tératogénicité: NOAEL: 800 mg/kg p.c./jour
Résultat: Aucun effet tératogène.

Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Lapin
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 mg/kg p.c./jour
Tératogénicité: NOAEL: 25 mg/kg p.c./jour
Résultat: Aucun effet tératogène.

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Organes cibles : Système nerveux

Version 1.0 Date de révision: 08/16/2022 Numéro de la FDS: 50000326 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/27/2017

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

malathion:

Espèce : Rat
LOAEL : 34.4 mg/kg
Voie d'application : Orale - alimentation
Durée d'exposition : 90 d
Organes cibles : Système nerveux
Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

malathion:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): , 0.72 µg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4.06 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 21 µg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



FYFANON TECHNICAL

Version 1.0 Date de révision: 08/16/2022 Numéro de la FDS: 50000326 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/27/2017

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 37 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.06 µg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : (Eisenia fetida (vers de terre)): 613 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes terrestres : CL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 3,497 mg/kg
Durée d'exposition: 5 d

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1,485 mg/kg

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.27
Remarques: Contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.38
Remarques: Oral(e)

Composants:

malathion:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.72 µg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4.06 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.021 mg/l
Durée d'exposition: 37 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.006 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : (Eisenia fetida (vers de terre)): 613 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes terrestres : CL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 3,497 mg/kg
Durée d'exposition: 5 d

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1,485 mg/kg

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.38 µg/bee

Persistence et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Version 1.0 Date de révision: 08/16/2022 Numéro de la FDS: 50000326 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/27/2017

Composants:

malathion:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

malathion:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 95
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.75

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: mobilité moyenne dans le sol

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu. Éliminer comme produit non utilisé.

FYFANON TECHNICAL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/16/2022	50000326	Date de la première parution: 02/27/2017

Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Règlementations internationales****UNRTDG**

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (malathion)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (malathion)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964

Code IMDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (malathion)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (malathion)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	non

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/16/2022	50000326	Date de la première parution: 02/27/2017

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI	:	En conformité avec les inventaires
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIRC	:	Non en conformité avec les inventaires
DSL	:	Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS	:	En conformité avec les inventaires
ISHL	:	En conformité avec les inventaires
KECI	:	En conformité avec les inventaires
PICCS	:	En conformité avec les inventaires
IECSC	:	En conformité avec les inventaires
NZloC	:	En conformité avec les inventaires
TECI	:	Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

FYFANON TECHNICAL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/16/2022	50000326	Date de la première parution: 02/27/2017

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



FYFANON TECHNICAL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/16/2022	50000326	Date de la première parution: 02/27/2017

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique